



## Bulletin de paie: erreur calcul nbre heures et nbr jours maladie

-----  
Par Euskadi64

Bonjour,

Infirmière remplaçante, j'ai signé un CDD allant du 15 au 24/02; les jours travaillés ne sont pas précisés. (Conv. Coll. Hospitalisation privée)

Je devais travailler 5 jours en 10h, les 15-16-20-21 et 24.

J'ai travaillé seulement les 15, 16 et 24 car arrêt maladie les 19, 20 et 21, à cause d'une grippe transmise par des patients de mon service.

Sur mon bulletin de salaire, mon employeur a déduit 3 jours de maladie (3 x 90,5224?), alors que je ne devais pas travailler le 19/02. Est-ce normal?

Autre problème, il est indiqué sur mon bulletin de salaire "29h travaillées, 29 heures payées". Or j'ai effectué 30 heures (confirmées sur une attestation que j'ai demandée).

Voici les arguments de la comptable : concernant l'heure manquante, "c'est normal, c'est à cause du nouveau logiciel et du compteur". Elle me confirme que 30 heures ont bien été payées". Comment vérifier puisque le bulletin mélange heures et jours de maladie?

Concernant les 3 jours de maladie, la compta aurait gardé le calcul en jours et non pas en heures; puisque d'après une nouvelle loi de 2024, le nouveau mode de calcul aurait été bcp moins avantageux et j'aurais eu une baisse de salaire?!?!

Qu'en pensez-vous?

Avec mes remerciements pour vos conseils.

Cordialement